



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



*Commission  
mondiale d'éthique  
des connaissances  
scientifiques  
et des technologies*

# Les implications éthiques du changement climatique mondial

**COMEST**

---

# **Rapport de la**

**Commission mondiale d'éthique des  
connaissances scientifiques et des technologies  
(COMEST)**

Publié en 2010  
par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2010  
*Imprimé en France*

(SHS-2010/WS/1 eId 4446.9)

---

# Préface



S'appuyant sur les travaux déjà menés par la COMEST dans le domaine de l'éthique de l'environnement<sup>1</sup>, le présent rapport a été entrepris en réponse directe à la demande de la Conférence générale de l'UNESCO adressée à la Directrice générale de l'UNESCO d'élaborer une stratégie pour faire face au changement climatique, visant à « établir et tenir à jour la base de données nécessaire, et à prendre des mesures pour s'adapter aux effets du changement climatique, en atténuer les causes et renforcer le développement durable » (document du Conseil exécutif 180 EX/16 Rev., p. 1)<sup>2</sup>. Sans une prise en considération sérieuse des conséquences éthiques du changement climatique, l'efficacité d'une telle stratégie pourrait s'avérer insuffisante.

Ce rapport entend servir de point de départ au dialogue et aux discussions à venir entre les membres de la communauté scientifique de l'UNESCO, les ONG collaborant avec l'Organisation et les États membres, concernant les défis éthiques posés par le changement climatique en tant que phénomène mondial. En particulier, le rapport s'attache à clarifier :

1. les **questions éthiques primordiales** soulevées par le changement climatique,
2. les **principes spécifiques et généraux** susceptibles d'être adoptés et pouvant servir de base pour les réponses à ces questions.

Le présent rapport reconnaît et soutient les travaux accomplis par ailleurs sur le changement climatique au sein du système des Nations Unies, notamment par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)<sup>3</sup>. Les travaux actuels du GIEC offrent une assise scientifique aux discussions sur le changement climatique et aux négociations en cours entre les États parties à la CCNUCC afin de parvenir à des accords internationaux contraignants sur les mécanismes et les objectifs précis à définir pour répondre aux enjeux du changement climatique. Ces travaux servent de points de référence à la COMEST dans son étude sur les implications éthiques du changement climatique.

Comme le montre ce rapport, il n'est pas toujours évident de conceptualiser les nombreuses questions éthiques soulevées par les multiples effets du changement climatique, ni de savoir sur quelle base s'appuyer parmi les différentes conceptions et représentations mises en jeu. De plus, il est parfois

---

1 Pour tout détail sur les précédents travaux de la COMEST dans le domaine de l'éthique de l'environnement, se reporter à la page [www.unesco.org/comest](http://www.unesco.org/comest).

2 Pour une vue d'ensemble des travaux de l'UNESCO en matière de changement climatique, consulter le site [www.unesco.org/fr/climatechange](http://www.unesco.org/fr/climatechange).

3 Pour une vue d'ensemble des travaux conduits au sein des Nations Unies dans le domaine du changement climatique, consulter le site [www.un.org/climatechange](http://www.un.org/climatechange).

difficile d'interpréter les « responsabilités communes mais différenciées » des organisations internationales, des États, des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des entreprises ou encore des particuliers, face au changement climatique. Et, de la même manière, il n'est pas toujours aisé de savoir si nos approches conventionnelles de la décision morale ou si les cadres conceptuels prédominants auxquels nous recourons à cet égard sont vraiment appropriés aux enjeux éthiques du changement climatique et aux réponses que nous leur apportons.

C'est en gardant de telles incertitudes à l'esprit que le présent rapport a été rédigé, afin d'offrir notamment certains principes directeurs, dans une conjoncture où peu d'entre eux, lorsqu'ils existent, sont évidents. L'un des objectifs de ce rapport est, au minimum, de susciter le débat sur les fondements moraux de nos réponses au changement climatique, tant au niveau politique que sur le plan de l'action.

Par ailleurs, ce rapport souligne que la plupart des dimensions éthiques du changement climatique sont déjà implicitement reconnues dans certains travaux comme ceux du GIEC ou de la CCNUCC, ainsi que dans les débats politiques internationaux sur le sujet. Il importe de mettre en lumière les dimensions éthiques sous-jacentes à ces travaux afin de pouvoir en débattre explicitement et de clarifier les fondements éthiques de nos réponses au changement climatique.

Le présent rapport est une version revue et corrigée du texte préliminaire examiné et approuvé par la COMEST lors de sa sixième Session ordinaire qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 16 au 19 juin 2009. Ce texte a fait l'objet d'une révision finale et d'une dernière rédaction sur la base des délibérations ayant eu lieu à cette occasion. Il a ensuite été diffusé, à titre de document d'information en annexe au point 56 de l'ordre du jour de la 182<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO qui répondait à la recommandation suivante, adoptée par la COMEST lors de sa sixième session ordinaire :

« Étant donné la nature et l'ampleur des défis scientifiques, sociaux et humains du changement climatique mondial, qui nécessitent l'adoption de politiques au niveau mondial pour répondre aux besoins urgents des plus vulnérables face aux incertitudes majeures et aux exigences de la coopération internationale, il est urgent de déterminer des principes éthiques universels guidant les réponses à y apporter.

Par conséquent, la COMEST recommande à l'UNESCO de développer un cadre éthique de principes en rapport avec le changement climatique. »

Après discussion, le Conseil exécutif a recommandé que la Conférence générale examine l'opportunité d'une déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Cette recommandation a fait l'objet d'un intense débat lors de la 35<sup>e</sup> Session de la Conférence générale de l'UNESCO, en octobre 2009, où la résolution de lancer le processus pouvant conduire à l'élaboration d'une telle déclaration a été adoptée. La Directrice générale était invitée à présenter, lors de la 185<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en octobre 2010, un rapport sur l'opportunité d'élaborer un projet de déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique et ce, après :

- (a) consultation des États membres et des autres parties prenantes, notamment les agences des Nations Unies concernées, et
- (b) études complémentaires menées par la COMEST et le Secrétariat de l'UNESCO.

Au regard de ces considérations, la COMEST présente cet aperçu des enjeux éthiques liés au changement climatique, non pas comme le « dernier mot » sur le sujet, mais comme un point de départ pour de futurs débats et dialogues.

---

# Table des matières



I.	Introduction .....	7
II.	Les incertitudes relatives au changement climatique.....	9
II.A	Les incertitudes au sein de la base de connaissances scientifiques.....	10
	Lacunes dans l'observation du changement climatique.....	10
	Limites de la capacité prédictive en climatologie.....	11
II.B	Le changement climatique, source d'ambiguïté éthique.....	12
	Menaces du changement climatique pour le bien-être humain .....	13
	Questions de justice .....	14
II.C	Les défis éthiques posés par les grandes caractéristiques du changement climatique .....	16
III.	Fondement, nature et portée de l'éthique .....	19
IV.	Les principes éthiques internationaux applicables au changement climatique.....	23
IV.A	Problèmes rencontrés dans l'application des instruments et des principes internationaux .....	23
IV.B	Au-delà des valeurs et des principes existants .....	26
V.	Thèmes centraux pour un dialogue éthique critique .....	29
V.A	Le lien entre connaissance par anticipation et devoir d'agir.....	29
V.B	Le principe de précaution, fondement de l'action face à l'incertitude scientifique.....	30
V.C	La place des droits de l'homme dans une éthique du changement climatique .....	32
V.D	La prise en compte des générations futures dans une éthique du changement climatique .....	33
V.E	Problèmes posés par l'actualisation .....	34
V.F	Obstacles au partage et à la différenciation des responsabilités.....	36
VI.	Conclusions .....	39
VII.	Références .....	43

---

# I. Introduction



L'assertion suivant laquelle le changement climatique mondial est l'enjeu principal de notre époque a été soutenue dans le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2007. Ce rapport présente sans équivoque le changement climatique mondial résultant des activités humaines passées et présentes comme une grave menace pour le bien-être humain, la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, voire pour la vie elle-même. Le changement climatique est exprimé à travers un réchauffement mondial, correspondant à une élévation des températures moyennes. Mais il implique bien davantage. Les modifications à long terme des précipitations, de l'amplitude des marées, de la salinité et de l'acidité des océans, du régime des vents ou encore de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes tels que les périodes de sécheresse, les très fortes précipitations, les vagues de chaleur et les cyclones tropicaux (GIEC 2007a:7), confrontent l'humanité à des défis pratiques d'une envergure colossale. Dans cette mesure, il est nécessaire de développer une assise scientifique et une compréhension des mécanismes du changement climatique qui puissent permettre d'en expliquer les phénomènes et sur la base desquelles il soit possible, autant que faire se peut, d'atténuer leur intensité tout en s'adaptant à leurs impacts.

L'ampleur de la menace du changement climatique, de plus en plus évidente, appelle à réagir sans délai tout en posant, par voie de conséquence, les questions suivantes : « Que faut-il faire ? », « Qui est responsable de quoi ? » ou encore « Quels sont les critères qui rendent une action appropriée (et bonne) ? ». Ces questions mettent en lumière l'impulsion éthique explicite de tout engagement sérieux vis-à-vis du changement climatique. En d'autres termes, la poursuite d'activités humaines qui participent non seulement au changement climatique mais qui contribuent, de surcroît, à son accélération et à l'augmentation de son intensité, soulève des questions éthiques de portée considérable. Les enjeux éthiques liés au changement climatique sont incontournables et ne peuvent être minimisés. Si l'absence d'action pourrait avoir des conséquences catastrophiques, répondre au changement climatique sans précaution, et sans avoir à l'esprit ses implications éthiques, risquerait de dévaster des communautés entières, d'instaurer de nouveaux paradigmes d'iniquité et de mal répartition, et de rendre encore plus vulnérables des populations déjà déracinées par d'autres tiraillements politiques et idéologiques. À cela s'ajoute le fait, reconnu, que le changement climatique est susceptible de provoquer des conflits pour la recherche de ressources qui font défaut. Une approche éthique est ainsi indispensable.

Définir l'éthique d'une réponse au changement climatique aura de profondes implications sur le plan du bien-être présent et futur d'un grand nombre de personnes victimes du changement climatique ou appartenant à la catégorie, plutôt vague, des personnes qui contribuent à ce changement. Les préoccupations éthiques sont cependant rarement explicites dans les débats relatifs au changement climatique et, par là, ne sont pas correctement envisagées ou examinées. De façon prédominante, les discussions relatives au changement climatique sont factuelles ou de nature technique, centrées sur les causes, les impacts et les effets ou bien sur des questions techniques relatives aux politiques visant à y répondre. Comme l'a souligné Ten Have (2007:11) eu égard aux réponses apportées aux problèmes environnementaux en général, on peut constater, en ce qui concerne le changement climatique, une tendance à passer directement des préoccupations relatives au changement climatique aux actions pour faire face à celui-ci, sans passer par une réflexion critique délibérée sur leurs buts, leur nature, leur étendue et leur justification. L'éthique, initialement intégrée aux préoccupations et aux réponses relatives au changement climatique, est alors reléguée à l'arrière-plan et écartée de la liste des questions nécessitant un examen approfondi.

Face à ce constat, le présent rapport s'attache à rendre explicites les implications éthiques du changement climatique mondial. Les différentes politiques tenant activement compte de telles implications, que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou internationale, sont sans doute mieux à même de parvenir à une compréhension

suffisante du changement climatique qui permette de s'adapter à ses effets et d'en atténuer la menace. Dans cette perspective, la première étape consiste à articuler clairement les implications éthiques en rapport avec le fondement moral des différentes réponses possibles au changement climatique mondial. Cela suppose de s'attacher à l'extrême complexité d'un phénomène qui, déployé dans le temps, dépasse les cadres conceptuels conventionnels et les stratégies d'aide à la décision qui marginalisent les articulations éthiques du problème.

Il est toutefois impossible de préciser les contours de ces articulations éthiques sans envisager au préalable le changement climatique comme un espace d'incertitude appelant une éthique bien spécifique. La section II ci-après présente les différentes incertitudes qui caractérisent le passé, le présent et l'avenir du changement climatique, en privilégiant le lien entre l'éthique et l'épistémologie. La section III cherche à approfondir plus en détail le fondement, la nature et la portée de l'éthique afin d'identifier les principes corrélatifs qui devraient servir de guide au débat rationnel sur le changement climatique. La section IV passe en revue les principes éthiques déjà disponibles au niveau international permettant de répondre aux enjeux éthiques du changement climatique. La section V examine alors les principaux thèmes susceptibles de former la part essentielle du dialogue critique visant à élaborer des réponses aux enjeux du changement climatique mondial qui soient justifiables sur le plan éthique. Enfin, la section VI synthétise l'argumentation de ce rapport et en tire les conclusions principales.



---

## II. Les incertitudes relatives au changement climatique



Les implications éthiques du changement climatique mondial doivent être sérieusement rapprochées des incertitudes inhérentes aux connaissances scientifiques relatives au changement climatique et à ses conséquences futures. Le fait que certaines de ces incertitudes soient reconnues comme insurmontables rend d'autant plus nécessaire la clarification des fondements éthiques mis en jeu.

Le changement climatique n'est pas un phénomène nouveau. En effet, il a déjà conduit, au fil de l'histoire, à l'effondrement de civilisations tout entières. Cependant, les processus actuels du changement climatique possèdent des degrés de spécificité tels qu'ils soulèvent des défis allant au-delà de ce qui est inhérent à l'interaction entre les sociétés humaines et les écosystèmes.

- Les connaissances analytiques et prédictives disponibles nous permettent de prévoir, d'atténuer et de nous adapter aux effets du changement climatique d'une manière qui était impossible auparavant.
- Sur la base de ces connaissances, il est désormais possible de discerner un lien causal entre l'action humaine et les processus actuels de changement climatique, tout comme il est également possible d'établir que les processus de changement climatique antérieurs étaient en grande partie des phénomènes naturels.
- Dans son ensemble, l'humanité possède une capacité plus grande que jamais à relever les défis du changement climatique. Mais,

en même temps, il se pourrait que la vitesse de ce changement dépasse notre capacité d'adaptation et certains groupes pourraient alors devenir encore plus vulnérables qu'ils ne l'étaient jusqu'à présent.

- L'étendue et la nature des préoccupations éthiques, reconnues aujourd'hui de manière mondiale, ont évolué afin de prendre en considération des enjeux dépassant le simple cadre des interactions homme-homme.
- On peut constater une prise de conscience grandissante du fait que le bien-être humain dépend de l'intégrité des écosystèmes, de la biodiversité et de l'existence d'un régime climatique possédant des caractéristiques spécifiques.
- Notre connaissance actuelle des écosystèmes et de l'impact que peuvent avoir nos agissements sur eux est incomplète. De là, les responsabilités de prévoir, de prévenir, d'atténuer et de s'adapter aux effets négatifs de nos propres actions et cela, sans toutefois savoir très clairement à qui incombent ces mêmes responsabilités.

Considérées dans leur ensemble, ces observations révèlent deux groupes d'incertitude provenant, paradoxalement, d'un cadre de connaissances relatives au changement climatique mondial qui sont bien établies et incontestées. D'un certain côté, bien qu'il existe un consensus scientifique au sujet de l'existence effective du

changement climatique mondial ou encore de sa part anthropique, présente et passée, il subsiste un certain nombre d'incertitudes scientifiques qui rendent difficile une représentation claire des différentes implications éthiques. D'un autre côté, en dépit du consensus grandissant portant sur le fait que le changement climatique mondial affecte gravement le bien-être de l'humanité tout entière, générations présentes et futures confondues, touchant certains groupes plus que d'autres, la nature précise des enjeux éthiques du changement climatique mondial reste difficilement perceptible, tout comme les considérations éthiques sur laquelle nous devrions appuyer nos actions pour y répondre.

On pourrait avancer que les préoccupations éthiques n'ont pas leur place face à la menace du changement climatique mondial, dans la mesure où l'environnement et l'atmosphère peuvent être maîtrisés par le développement des connaissances scientifiques et technologiques. Néanmoins, des implications éthiques inhérentes à la quête du savoir scientifique existent et ce, au-delà même des incertitudes intrinsèques à la science.

---

## **II.A Les incertitudes au sein de la base de connaissances scientifiques**

Le changement climatique nous confronte à un curieux paradoxe. Si nous disposons aujourd'hui de connaissances analytiques et prédictives qui nous permettent de prévoir, de prévenir, d'atténuer et de nous adapter aux effets du changement climatique, bien plus qu'il ne nous l'était possible auparavant, nous restons toutefois confrontés à de nombreuses incertitudes, au niveau de notre base de connaissances scientifiques, combinées de façon telle qu'elles génèrent un certain nombre de contraintes quant à notre capacité à prédire l'intensité, le moment et le lieu où les effets

du changement climatique se feront sentir. Les sources de ces incertitudes sont notamment :

- les données factuelles, incomplètes, sur les différents aspects du changement climatique (incertitudes résultant des lacunes d'observation),
- les limites mêmes de la science (incertitudes liées à l'applicabilité et à la capacité prédictive des modèles scientifiques),
- les frontières de nos schémas conceptuels (incertitudes entraînées par la nature, les hypothèses et la portée des cadres théoriques utilisables pour comprendre le changement climatique mondial),
- les contraintes épistémologiques (incertitudes résultant des méthodes habituellement suivies par les sciences naturelles, qui excluent communément les dimensions humaines du changement climatique).

On trouvera ci-après un aperçu des deux premières sources d'incertitude, visant à démontrer que certaines incertitudes constituent déjà, en elles-mêmes, des défis éthiques.

### ***Lacunes dans l'observation du changement climatique***

Toutes les prévisions sur les tendances du changement climatique partent de la collecte de données factuelles pour un lieu donné et couvrant une période de temps étendue. À ce jour, l'interprétation la plus complète de données sur le changement climatique est celle fournie par les rapports du GIEC. À partir d'éléments historiques aussi bien que biologiques, fossiles et géologiques, la science peut estimer les conditions climatiques passées sur des centaines de milliers d'années. Toutefois, malgré la quantité impressionnante de données accumulées, il reste de nombreuses lacunes dans l'observation du changement climatique.

---

### ***Les implications éthiques du changement climatique mondial***

Dans son tour d'horizon des connaissances apportées par les sciences physiques sur le changement climatique, le GIEC, par exemple, note, à propos des régions polaires (GIEC 2007a:902-909), que la grande variabilité naturelle du climat polaire à l'échelle d'une année, d'une décennie, ou plus encore, est une source importante d'incertitude (p. 903). De plus, « la compréhension du système climatique polaire est encore incomplète en raison de ses interactions complexes entre atmosphère, terre, cryosphère, océans et écosystèmes, impliquant une variété de rétroactions distinctes »<sup>4</sup> (p. 903). Alors que l'on construit des modèles pour comprendre ces interactions, on n'observe pas assez les nuages, les précipitations, les vents, les glaces et les courants océaniques, observations qui permettraient d'évaluer ces modèles. Des lacunes similaires font obstacle à la compréhension des interactions entre utilisation du sol, couverture du sol et température des océans dans la définition des schémas de pluviosité au Sahel (GIEC 2007a: 866-871). Ces lacunes rendent très difficiles les simulations du climat à venir et peuvent réduire la fiabilité des projections de tendances en matière de changement climatique.

Des lacunes d'un autre type existent dans l'observation du climat des pays et continents de l'hémisphère Sud. Elles ressortent clairement du nombre d'études et de bases de données sur lesquelles s'appuie le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC (RE4). Comparativement à l'abondance de données sur les conditions climatiques de l'hémisphère Nord, celles relatives à l'hémisphère Sud apparaissent peu nombreuses (GIEC 2007d:32), en partie à cause de la proportion moindre de terres émergées par rapport à l'océan, réduisant là encore la confiance vis-à-vis des prévisions des tendances du changement climatique.

---

4 Traduction réalisée pour les besoins du présent rapport.

Deux conclusions importantes résultent des remarques précédentes. En premier lieu, il est capital pour les scientifiques d'identifier les lacunes existantes en matière d'observation du changement climatique, et d'adopter activement des stratégies pour y remédier. En second lieu, il est tout aussi important de faire savoir aux décideurs, ainsi qu'au grand public, où se situent ces lacunes et quelles sont leurs conséquences pour la fiabilité des prévisions relatives aux tendances du changement climatique. Dans la mesure où les publics et les décideurs sont dépendants des informations fournies par les scientifiques pour comprendre et gérer convenablement les risques et les menaces du changement climatique, les scientifiques ont à l'évidence le devoir de produire un tableau aussi complet et fiable que possible du changement climatique.

Les lacunes des systèmes d'observation soulèvent deux défis distincts. Tout d'abord, dans la perspective de l'éthique des sciences, il s'agit de déterminer comment optimiser les faibles ressources affectées par les responsables politiques pour le plus grand bienfait de l'humanité, dans son ensemble. Ensuite, face aux irréductibles insuffisances de notre capacité d'observation, il importe d'élaborer un cadre éthique compatible avec des informations imparfaites.

### ***Limites de la capacité prédictive en climatologie***

Outre les incertitudes engendrées par des données d'observation insuffisantes, les scientifiques se heurtent aux incertitudes de leurs modèles prédictifs. Même si ces modèles tiennent compte de la variabilité naturelle et de l'impact de l'activité humaine sur les tendances du changement climatique, et bien que leur capacité prédictive ait fait d'énormes progrès, il faut se garder de toute attente irréaliste. Il est

impossible, par exemple, de prévoir exactement quand et comment une région donnée sera touchée par certains aspects spécifiques du changement climatique. En dépit d'avancées continues en matière de modélisation, certaines incertitudes de ce type sont probablement irréductibles.

Pourtant, les climatologues attribuent un très haut degré de fiabilité à l'affirmation selon laquelle le plafonnement de la hausse moyenne de la température de la planète à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels permettrait de stabiliser les tendances du changement climatique et d'éviter de futurs effets catastrophiques. Parallèlement, des modèles prédictifs montrent que des augmentations plus importantes des moyennes mondiales peuvent dépasser un « point de basculement » au-delà duquel le changement climatique sera dangereux et irréversible dès la fin de ce siècle.

Cela dit, lorsqu'il s'agit de prévisions plus spécifiques, il est vain de chercher un climatologue qui revendique la certitude absolue. En effet, certains modèles prédictifs envisagent une disparition graduelle en été de la banquise arctique conduisant à un « océan Arctique bleu » d'ici à 2070. D'autres modèles, s'appuyant sur diverses données d'observation, annoncent l'« océan Arctique bleu » dès 2030. Les scientifiques eux-mêmes n'ont pas de certitude quant à certains événements qui pourraient advenir en raison du changement climatique.

Il s'ensuit que le défi pour la science consiste, comme cela a été dit précédemment, non seulement à identifier les lacunes au niveau de l'observation mais, sur cette base, à continuer l'amélioration des modèles prédictifs appliqués à l'échelle mondiale et régionale. Cela permettrait d'interpréter les données d'observation et ainsi de simuler les tendances du changement climatique. Avec de meilleurs modèles, des simulations plus précises peuvent être produites, donnant en

retour la possibilité aux décideurs et au grand public d'améliorer les réponses au changement climatique. Devant l'ampleur des enjeux, les problèmes scientifiques ne sont pas de simples objets de curiosité intellectuelle, mais bien plutôt des défis décisifs dont dépend le bien-être futur de l'humanité.

---

## **II.B Le changement climatique, source d'ambiguïté éthique**

Le changement climatique nous confronte à un ensemble de défis au regard de l'éthique. S'il existe bien des valeurs éthiques fondamentales auxquelles nous pouvons nous référer dans nos efforts pour faire face au changement climatique, et si ces valeurs sont mises en avant par des principes éthiques déterminés (ce que précise la section III), il n'est pas évident d'appliquer avec exactitude ces valeurs et ces principes lorsque nous formulons l'obligation de connaître, prévoir, prévenir le changement climatique et de nous y adapter. Nous semblons ne pas savoir comment agir en raison du lien de causalité qui existe entre les activités humaines et le changement climatique. De même, nous ne savons pas comment faire référence à ceux qui sont vulnérables au changement climatique, par opposition à ceux qui y contribuent clairement. De telles incertitudes rendent ambiguës les implications éthiques du changement climatique. Les choses apparaîtront plus claires lorsque, premièrement, nous considérerons ce que nous savons sur les menaces que le changement climatique mondial fait déjà peser sur le bien-être des générations présentes et futures, et, deuxièmement, lorsque nous examinerons certaines des caractéristiques propres au changement climatique.

## **Menaces du changement climatique pour le bien-être humain**

Le changement climatique entraîne non seulement une hausse des températures moyennes du globe, mais également des modifications à long terme des schémas de précipitation et des régimes climatiques. Ces tendances se manifestent déjà par des événements climatiques extrêmes avec des inondations en certains points de la planète et des sécheresses en d'autres, par l'alternance d'inondations et de sécheresses dans les mêmes régions du monde ou encore par l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des typhons, tornades et ouragans. La montée du niveau des mers est également directement associée au changement climatique. Celle-ci est liée à deux phénomènes : d'une part, l'eau se dilate en se réchauffant ; d'autre part, la fonte des calottes polaires et des glaciers continentaux accroît le volume de l'eau de mer. En outre, les meilleurs modèles climatiques actuellement disponibles prévoient que ces changements, malgré tous les efforts pour les atténuer, et selon les scénarios les plus optimistes, frapperont des centaines de millions de personnes dans les 100 prochaines années. Personne sur la terre n'échappera aux effets du changement climatique. Faute d'efforts vigoureux dans les 50 prochaines années, ces effets se feront sentir beaucoup plus tôt et toucheront encore plus de personnes que ne le prévoient les études actuelles.

Les populations les plus vulnérables aux atteintes du changement climatique mondial sont celles qui vivent dans les régions inondables telles que les petites îles de faible altitude, les grands deltas et certaines zones côtières, ainsi que les habitants de l'Arctique, dont les moyens d'existence et les modes de vie traditionnels sont menacés par la diminution estivale des glaces polaires. Sont également vulnérables les habitants

des terres arides ou semi-arides déjà victimes, ou appelés à l'être, de sécheresses prolongées – sécheresses annoncées en particulier dans certaines parties de l'Afrique, d'Asie du Sud et d'Amérique du Sud. Les canicules de 2003 en Europe et de 2005 en Asie ont également montré la vulnérabilité des personnes âgées et des enfants. Les premières souffrent de la chaleur en raison de problèmes cardiaques et vasculaires tandis que les enfants sont hautement sujets aux rhumes et aux angines. Les effets sont pires pour les personnes pauvres qui, en milieu urbain ou rural, n'ont pas les moyens d'éviter ou de s'adapter aux changements rapides du climat. Les victimes potentielles d'événements climatiques extrêmes, tels que les inondations ou les tempêtes (typhons, tornades et ouragans) représentent un groupe moins bien défini. Une autre catégorie de victimes potentielles est celle des personnes qui sont exposées à des maladies infectieuses causées par des vecteurs dont le rayon d'action a changé, suite à l'élévation des températures.

Par ailleurs, le changement climatique mondial ne touche pas seulement l'espèce humaine ; il porte également atteinte à l'épanouissement et à l'intégrité de la biosphère comprise comme un tout. Cela se traduit par une réduction de la biodiversité, par des écosystèmes moins résilients et par la souffrance d'innombrables espèces animales, sauvages ou domestiques. Il existe une interaction étroite entre le bien-être humain et animal, comme le prouvent les effets de l'acidification des océans sur les récifs coralliens, sur les poissons et sur les moyens d'existence des populations des régions côtières et insulaires tropicales. Ces populations dépendent fortement du poisson dans leurs apports protéiques. Les coraux ont besoin de carbonate de calcium pour construire leur squelette, mais un océan plus acide rend cette chimie plus difficile. La disparition des récifs

coralliens, qui sert de pépinière et de base pour la chaîne alimentaire de nombreuses espèces de poisson, a donc un impact direct sur l'existence de nombreux habitants de ces régions.

Les types de menaces, dont un certain nombre de problèmes bien connus qui ne sont pas abordés ici, peuvent être résumés comme suit :

- menaces pour la vie des personnes, des animaux et des plantes des petites îles, des grands deltas et d'autres zones de faible altitude,
- menaces pour les biens, les propriétés, les moyens de subsistance – y compris les moyens traditionnels – et la sécurité alimentaire des personnes exposées à des événements climatiques tels que les inondations régulières, les sécheresses prolongées, les tempêtes fréquentes, la disparition des récifs coralliens ou la fonte des glaces,
- menaces pour la santé des personnes, des animaux et des plantes exposés à des vecteurs de maladie dont le rayon d'action est modifié à cause du changement climatique,
- menaces pour le patrimoine culturel, notamment pour les modes de vie traditionnels et les chefs-d'œuvre architecturaux, en particulier en cas de submersion soudaine et irréversible de terres habitées,
- menaces pour les écosystèmes locaux, régionaux et mondiaux,
- menaces pour la stabilité politique et économique des États particulièrement vulnérables aux effets négatifs du changement climatique,
- risque de migration massive de réfugiés climatiques, en particulier en cas de submersion soudaine et irréversible de terres habitées,
- risque de déstabilisation de l'économie ou de la situation sanitaire des pays accueillant des groupes importants de réfugiés,

- menaces possibles pour l'ordre mondial et l'économie internationale,
- menaces pour la dignité des personnes victimes du changement climatique.

Cette formulation rend ainsi évident le fait que le changement climatique mondial représente une menace réelle pour le bien-être de l'ensemble de la vie sur Terre, comprenant également les formes de vie autres qu'humaines, mais également pour les dimensions sociales et culturelles de l'existence humaine. Or, s'il est incontestable que cette menace doit être étudiée et traitée d'un point de vue éthique, la question de la vulnérabilité semble mal comprise. Il est difficile de savoir de quelle manière jeter les bases d'une analyse systématique de la vulnérabilité différentielle et d'une approche appropriée, valable à long terme, de l'adaptation et de la prise en charge des catastrophes.

### **Questions de justice**

La nature des vulnérabilités potentielles et les incertitudes éthiques entourant une réponse appropriée contiennent en leur sein une série d'interrogations morales et politiques plus vastes, touchant aux droits fondamentaux de l'être humain et à l'essence même de la justice, du bien et de l'équité. Ces interrogations relèvent de quatre catégories :

- Justice distributive : certaines personnes, populations ou États portent un fardeau injuste en supportant des conséquences négatives du changement climatique, auquel ils n'ont pas ou que peu contribué. Par ailleurs, ceux qui ont, au préalable, été à l'origine du dommage ignoraient alors qu'ils causaient un préjudice. Ils ont même pu croire aider les générations suivantes en leur laissant le fruit des « progrès » réalisés pour le bien de tous. La difficulté sur le plan éthique est

ici de déterminer avec exactitude ce qui est injuste et inéquitable dans la répartition des conséquences négatives du changement climatique, mais également ce qui est injuste et inéquitable dans celle des bienfaits tirés des actes ayant contribué au changement climatique. Étant donné la complexité de cette problématique, identifier ce qui doit être fait face à de telles injustices distributives représente un défi à la fois éthique et pratique.

- Justice compensatoire : si ceux qui souffrent des conséquences du changement climatique ne sont pas ceux qui l'ont provoqué, peuvent-ils pour autant demander une compensation ? Bien qu'il existe un principe éthique général selon lequel quiconque porte préjudice à autrui doit répondre de ce préjudice et dédommager ceux qu'il a lésés, il n'est pas facile, en ce qui concerne le changement climatique mondial, de déterminer les responsabilités historiques et actuelles. Le changement climatique est la résultante de l'action collective de nombreux acteurs : États, institutions, entreprises et individus. Il n'est pas facile non plus de désigner un responsable alors que ce changement est imputable non seulement à l'action collective de la génération présente, mais également à celle de toute une série de générations qui l'ont précédée depuis le début de l'ère industrielle, disons vers 1750. Même si l'on pouvait résoudre ces difficultés, il reste une incertitude éthique quant à la nature et à l'étendue de cette justice compensatoire, la définition précise de ses bénéficiaires et la façon de répartir la compensation. En outre, la réponse au changement climatique risque de susciter d'autres revendications fondées sur la justice compensatoire. Les pays dont le revenu national aurait baissé par suite de politiques d'atténuation du changement climatique seraient-ils en droit de réclamer une compensation, et, le cas échéant, auprès de qui ?

- Justice procédurale : qui devrait participer à la prise de décisions sur les mesures de prévention, d'atténuation ou d'adaptation concernant le changement climatique ? Il est capital de réfléchir sur les schémas actuels d'inclusion et d'exclusion et sur les mécanismes qui les provoquent. Les groupes vulnérables (personnes âgées, malades, personnes pauvres, populations autochtones) doivent pouvoir participer aux décisions. Et là aussi, le savoir local et traditionnel doit être respecté et intégré aux discussions et à la prise de décision, en particulier quand il s'agit de politiques d'adaptation.
- Droits de l'homme : les droits fondamentaux de l'être humain garantis par les instruments internationaux sont menacés par le changement climatique mondial. La question des devoirs correspondants se pose nécessairement. Certains États ou certains individus peuvent-ils, par exemple, en appeler aux droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ou garantis par les conventions s'y rapportant, pour exiger d'autres États, individus ou institutions qu'ils mettent fin à des activités contribuant au changement climatique ou encore pour leur demander compensation s'ils ne le font pas ? Dans ce cas, il faut savoir exactement comment procéder, et par l'intermédiaire de quels mécanismes et structures. En termes plus précis, il faut interroger le degré à partir duquel le changement climatique mondial influe sur le droit fondamental à la liberté, qui suppose le droit pour chacun de disposer de ses biens, comme il l'entend, au service de son bien-être, ainsi que de choisir librement son propre mode de vie.

Dans le domaine du changement climatique mondial, il n'est pas évident de soulever ces interrogations relatives à la justice



et aux droits humains. Elles renvoient à quelques-unes des questions les plus difficiles de l'éthique, notamment à la reconnaissance et au respect de l'autre, en particulier lorsque celui-ci est vulnérable et n'a pas le pouvoir de faire entendre sa voix sur la scène internationale, nationale ou régionale. Dans la prise de décisions concernant l'atténuation, la prévention et l'adaptation au changement climatique, il est encore plus difficile de parler de reconnaissance et de respect d'autrui.

---

## **II.C Les défis éthiques posés par les grandes caractéristiques du changement climatique**

Une vue d'ensemble des principales caractéristiques du changement climatique mondial révèle plusieurs autres incertitudes faisant obstacle à l'élaboration d'un discours éthique sur certains aspects du changement climatique, en particulier sur les entités – nations, États, décideurs, entreprises, consommateurs – essentiellement responsables des activités à l'origine du changement climatique et qui devraient donc être tenues de prendre des mesures en faveur de son atténuation. Ces caractéristiques, qui renforcent encore les interrogations relatives à la justice abordées ci-dessus, incluent (Gardiner 2006) :

- la dispersion des causes et des effets du changement climatique à l'échelle de la planète,
- la fragmentation de l'action, rendant difficile la réponse au changement climatique mondial,
- l'inadaptation des institutions, rendant également difficile la réponse au changement climatique mondial,
- la nature persistante, non linéaire et différée du changement climatique.

Compte tenu des enjeux, il apparaît difficile d'aboutir à une réponse unique et coordonnée entre

les États, et entre agents au sein des États, pour relever convenablement les défis du changement climatique mondial, non seulement parce que la localisation géographique, les intérêts et les calendriers politiques les séparent, mais aussi parce que la génération présente n'est pas la seule à devoir agir : les générations à venir partagent également ce devoir.

Le dilemme éthique se manifeste par le fait que des générations différentes ne partagent pas le même horizon temporel et donc ne peuvent influencer l'une sur l'autre. La grande incertitude ici n'est pas tant que nous devions en appeler à ce que nous tenons pour l'intérêt des générations futures : il ne fait aucun doute que nous ayons à respecter la dignité et le bien-être de ces générations autant que les nôtres. La question à nous poser est plutôt la suivante : que pouvons-nous raisonnablement et éthiquement attendre de nous-mêmes au nom du bien-être des générations à venir, et sur combien de générations faudra-t-il consentir à de tels sacrifices ? Il est très facile pour n'importe quelle génération de ne faire aucun sacrifice pour le bien-être de celles qui suivront. De là, une autre grande incertitude éthique s'ensuit : comment s'assurer que les efforts minimaux nécessaires soient réalisés pour ne pas placer la génération suivante dans une situation pire que la nôtre, si tant est que cela puisse être physiquement possible compte tenu de l'évolution du changement climatique mondial ? À ce titre, nous devrions nous garder de la réponse cynique suivant laquelle les générations à venir n'auront qu'à prendre en charge leurs propres défis. Une troisième incertitude éthique émerge lorsque nous réfléchissons à la question de savoir si la génération actuelle, qui a bénéficié des actions qui sont à l'origine du changement climatique, a l'obligation spécifique de transmettre à la génération suivante les connaissances, les technologies et les marges de manœuvre lui permettant de relever les défis du



changement climatique mieux que nous sommes en train de le faire.

Un autre facteur de complexité dans la réponse aux défis du changement climatique, identifié par Gardiner (2006), est l'inadaptation des institutions. Outre qu'il n'est pas évident de décider quelles institutions doivent diriger les opérations, il n'est pas sûr non plus que celles qui s'en chargent aujourd'hui (États et organisations internationales) possèdent les moyens suffisants pour agir efficacement en ce sens. Le problème semble tenir en partie au fait que les structures actuelles et les stratégies de prise de décisions à l'échelle internationale ne favorisent pas la coopération internationale, la prise de décision collective ou encore l'action concertée. Même si quelques États souhaitent mettre en place des plates-formes internationales pour prendre des mesures audacieuses, celles-ci auront peu d'impact en l'absence de consensus, un seul pays en désaccord pouvant empêcher d'appliquer une mesure prise au niveau international. L'incertitude porte alors sur l'existence d'une obligation inconditionnelle, pour chaque agent, d'intervenir indépendamment de ce que les autres font ou disent<sup>5</sup>. Si un tel devoir existe, et si l'on peut parvenir à un degré d'accord suffisant sur l'action commune à entreprendre, reste encore une incertitude : avec quelle force et pendant combien de temps agir ? Que faire également des « passagers clandestins » qui pourraient intervenir mais qui ne le font pas, et ce,

---

5 La « conditionnalité », argument possédant une forme éthique, énonce qu'au nom de la justice, chacun a le devoir d'agir si d'autres le font aussi. Gardiner (2006) associe cette problématique, selon des termes appartenant à la théorie du jeu, au dilemme du prisonnier, et étudie longuement ses implications pour la prise de décision relative au changement climatique. Une autre image aux implications similaires est celle du « passager clandestin », problème soulevé quand les efforts de certains agents profitent nécessairement à tous.

tout en recueillant les bénéfices tirés des efforts des autres.

Gardiner (2006) souligne également que le changement climatique est un problème persistant, dont les effets ne sont pas linéaires et se font sentir très tard. Certains experts s'accordent sur le fait que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), l'un des plus importants gaz à effet de serre, reste dans l'atmosphère terrestre sur une très longue période allant de 5 à 200 ans. Cela nous laisse matière à espérer, mais d'autres affirment qu'une partie du CO<sub>2</sub> demeure dans l'atmosphère pendant des milliers d'années. Sachant qu'il est extrêmement difficile d'extraire le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère une fois qu'il y est installé, une augmentation constante ou encore le maintien du niveau actuel d'émissions conduiront à une accumulation qui ne sera pas aisément réversible. Pour Gardiner, tous les effets du changement climatique se font sentir avec le même retard. Ceux dont nous souffrons aujourd'hui sont dus aux émissions de gaz à effet de serre d'une époque antérieure. Les effets des émissions actuelles ne seront perceptibles que dans un certain temps.

Par ailleurs, les climatologues conviennent que le CO<sub>2</sub> déposé dans l'atmosphère entraîne des effets de seuil au niveau du système climatique. Le climat peut soudainement changer d'état, avec des conséquences imprévisibles en termes d'accélération des hausses des températures moyennes, d'inondations et de sécheresses plus intenses ou encore de multiplication des événements climatiques extrêmes tels que typhons, tornades et ouragans. Cela signifie que si rien n'est fait par la génération A, la génération B n'héritera pas simplement de problèmes de même ampleur, mais d'une série de problèmes beaucoup plus graves.

Considérée dans son ensemble, la nature persistante, non linéaire et différée du changement climatique conduit à une remarque

déconcertante : lorsque l'humanité commence à sentir les conséquences négatives du changement climatique, elle ne voit que les prémices de phénomènes encore pires, quoiqu'imprévisibles. Autrement dit, si l'on stoppait aujourd'hui toutes les émissions de gaz à effet de serre, et que le niveau de CO<sub>2</sub> atmosphérique soit stabilisé, les effets des émissions passées se feraient encore sentir pendant des siècles.

Il n'est pas certain que l'humanité soit prête à faire les choix difficiles qu'exigent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets du changement climatique. Sommes-nous réellement capables de visualiser et de concevoir les défis qui se présentent à nous ? Les principes éthiques internationaux en vigueur

peuvent-ils nous aider à prendre les décisions nécessaires ? Les sections suivantes esquissent le cadre d'un débat rationnel sur ces questions et leurs aspects connexes. Dans un premier temps, on interrogera *le fondement, la nature et la portée de l'éthique en général*. On examinera ensuite les normes et les principes éthiques directeurs utilisés par la communauté internationale et inscrits dans un certain nombre de textes, y compris les législations internationales à caractère contraignant. Néanmoins, le défi de la construction d'une approche éthique de l'incertitude nécessite encore d'être mis à l'examen dans son entier. En d'autres termes, même en l'absence d'une connaissance qui soit totale, il faut malgré tout penser, penser l'action – et en même temps agir.

---

## III. Fondement, nature et portée de l'éthique



Au-delà de sa définition restreinte en tant que branche de la philosophie, offrant une explication théorique et une interprétation de la moralité, l'éthique, au sens large, est communément entendue comme la connaissance des valeurs fondamentales de l'existence humaine. D'une manière générale, les valeurs sont des perceptions de l'importance des objets (matériels ou idéaux, physiques ou spirituels) en fonction de certains critères. Elles n'appartiennent pas toutes à la même catégorie. Les valeurs *instrumentales*, par exemple, caractérisent des objets qui sont importants en ce qu'ils sont utiles dans la poursuite d'autres valeurs. À l'autre extrême, les valeurs *intrinsèques* désignent l'importance des objets considérés pour eux-mêmes. Les environnementalistes, en adoptant une approche non *anthropocentrique* de la nature, des animaux, des biosystèmes ou des écosystèmes, considèrent ces objets comme précieux indépendamment de leur utilité pour l'espèce humaine. Le concept de valeur intrinsèque a été proposé par les philosophes, parfois sous le nom de valeur métaphysique, pour décrire les qualités essentielles constitutives de l'existence même des objets. Les valeurs éthiques fondent la prise de décision et l'action conformément à un idéal admis dans un système moral donné. Elles s'expriment par exemple par les notions de bien et de mal, de correct ou de faux, de juste et d'injuste, de ce qui est digne de respect ou non.

À la différence des simples désirs, des préférences dictées par les circonstances, le pragmatisme ou la prudence, des convictions politiques ou des valeurs instrumentales, les valeurs éthiques sont *universalisables*. La prise de décision et l'action basées sur les valeurs éthiques, par conséquent, ne relèvent pas d'un choix arbitraire, mais de préceptes d'une importance telle qu'ils sont jugés impératifs par tout être humain rationnel. À la différence des valeurs esthétiques ou des jugements de goût, les valeurs éthiques ont un caractère *obligatoire*. Ce qui les différencie de toutes les valeurs pratiques c'est le fait qu'elles passent avant toute autre : elles énoncent un impératif ou un « ordre » auquel ne peuvent échapper ceux qui y souscrivent. Inversement, le refus d'un tel impératif équivaut à nier la valeur éthique dont il procède et l'importance de celle-ci. Toutefois, ce refus lui-même ne procède pas d'un choix arbitraire. Compte tenu du caractère universalisable des valeurs éthiques, quiconque rejette l'une de ces valeurs doit répondre à l'attente légitime de la société de recevoir une justification valable, *rationnelle*, expliquant une telle attitude et, faute d'une telle justification, peut se voir sanctionné.

Les valeurs éthiques sont mises en pratique (individuellement ou par le groupe, par des politiques d'entreprise ou des mesures publiques) sous forme de principes et de règles.

Ces valeurs, principes et règles constituent une part importante de l'éthique.

Parmi les valeurs éthiques fondamentales figurent :

- *le bien* des individus et des communautés,
- *la solidarité et l'unité* entre individus et au sein des communautés,
- *les vertus* (traits de caractère permettant aux agents rationnels de favoriser le bien des individus et des communautés, ou encore la solidarité et l'unité entre individus et au sein des communautés), et
- *l'excellence* dans les trois types de valeurs ci-dessus, exprimée par les *idéaux moraux*.

Ces valeurs sont prônées par des principes éthiques tels que :

- ne pas nuire
- contribuer au bien d'autrui
- être non-violent et juste
- être tolérant et respecter la dignité d'autrui.

Une autre caractéristique de l'éthique réside dans le fait qu'elle concerne essentiellement *l'action humaine*<sup>6</sup>, c'est-à-dire l'activité humaine (y compris la prise de décision) et ses effets. En ce sens, l'éthique a pour assise la capacité de l'être humain à opérer des choix libres et rationnels parmi différentes possibilités, elles-mêmes porteuses de valeurs, en connaissant les conséquences de tels choix. Le champ de l'éthique ne se limite donc pas à des choix de valeurs, mais englobe également l'examen critique des conséquences de ces choix.

Là encore, la capacité de *choisir librement* entre des solutions incarnant différentes valeurs ne relève pas de l'arbitraire. Elle suppose plutôt d'être libre de toute contrainte à ce niveau, c'est-à-dire des pressions externes qui font entrave à l'exercice, par le sujet, de son propre jugement. Ainsi, l'éthique présuppose la liberté et ce, indépendamment de toute représentation

personnelle des fondements rationnels tout autant que des impératifs requis par les valeurs éthiques. Il s'ensuit que le champ de l'éthique laisse une place à différentes interprétations des valeurs éthiques, considérées en elles-mêmes, avec l'obligation, lorsque des divergences se font sentir, d'engager un *débat rationnel*.

L'importance de ce débat rationnel est soulignée par le fait que toutes les analyses éthiques, et la réflexion critique qui leur est associée, sont menées dans un *contexte d'incertitude*. L'agent moral ne peut jamais prétendre tout connaître d'une situation ou des conséquences qu'auront ses interventions dans cette même situation. Dans un tel contexte, aucune action ni aucune décision ne vont de soi : au contraire, toute action et toute décision, d'un point de vue éthique, requièrent une justification solide. Le débat rationnel et la réflexion critique peuvent contribuer à expliquer et à clarifier les valeurs se situant à la base des actions et des décisions ainsi qu'à explorer plus avant leurs conséquences attendues. Il a déjà été noté qu'au vu des nombreuses incertitudes relatives au changement climatique mondial, toute approche éthique devra aborder de manière explicite le facteur d'incertitude et la complexité inhérente au changement climatique.

Après ces considérations générales sur le fondement, la nature et la portée de l'éthique, il importe de se demander s'il est seulement *possible* de répondre par des actions éthiques aux défis du changement climatique mondial. Une partie du problème tient au fait que le changement climatique peut, à tort, être soustrait à tout examen éthique vraiment sérieux, sous prétexte qu'il s'agirait d'un processus naturel se déployant dans le temps, inévitable, et sur lequel aucune intervention humaine n'aurait de prise. Le changement climatique sortirait donc du champ de l'action humaine. Or, même si l'on nie la dimension anthropique du changement climatique,

6 N.D.T. : human agency dans le texte anglais.

l'adaptation à ses effets relève forcément de l'action humaine, et appelle donc une approche éthique. Par conséquent, le changement climatique entre pleinement dans le champ de l'action humaine : les réponses aux défis qu'il pose entraînent de graves décisions au regard des valeurs et des principes présentés plus haut.

---

## IV. Les principes éthiques internationaux applicables au changement climatique



De nombreux textes internationaux, aux statuts juridiques différents – certains contraignants, d’autres déclaratifs ou faisant simplement œuvre d’incitation – sont susceptibles d’être utilisés au service de l’articulation du consensus international déjà existant sur les valeurs éthiques qui devraient guider nos réponses au changement climatique mondial. Ces textes sont les suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l’homme (DUDH), 1948, et les pactes qui lui sont associés,
- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 1992,
- la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), 1992,
- la Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement, 1992,
- la Déclaration de l’UNESCO sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, 1997,
- le Protocole de Kyoto, 1997,
- la Charte de la terre, 2000, au vu de sa reconnaissance par la Conférence générale de l’UNESCO,
- la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, 2002,
- la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l’homme (DUBDH), 2005.

À la lumière des considérations qui précèdent, il importe de souligner que chacun de ces textes s’appuie sur des valeurs et des principes bénéficiant déjà d’un soutien universel sur la scène internationale. En conséquence, il serait opportun de les analyser pour déterminer leur pertinence et leur applicabilité aux questions éthiques soulevées par le changement climatique. On peut s’attendre à ce que les valeurs et les principes défendus par les textes internationaux ne soient pas pleinement adaptés à une réponse aux questions éthiques spécifiques au changement climatique. Il sera donc utile d’identifier où résident les lacunes dans ces documents, et d’orienter les travaux futurs relatifs à l’éthique du changement climatique vers une réponse à ces insuffisances.

---

### IV.A Problèmes rencontrés dans l’application des instruments et des principes internationaux

En l’absence de mécanisme d’application, les droits humains ne sont pas, à strictement parler, contraignants. Néanmoins, le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l’homme énonce le devoir « que tous les individus et tous les organes de la société [...] s’efforcent [...] de développer le respect de ces droits et libertés

et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction ». L'article 28 spécifie : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet ». Ainsi, les signataires de la Déclaration s'engagent à œuvrer pour l'instauration d'un tel ordre, y compris au regard des menaces environnementales pesant sur les droits humains.

Dans le Préambule de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, la Conférence générale de l'UNESCO se dit « [p]ersuadée qu'il est nécessaire et qu'il est temps que la communauté internationale énonce des principes universels sur la base desquels l'humanité pourra répondre aux dilemmes et controverses de plus en plus nombreux que la science et la technologie suscitent pour l'humanité et pour l'environnement ». Elle fait référence à plusieurs instruments internationaux, dont la CDB et la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures. Autrement dit, un certain nombre de principes et de normes éthiques énoncés par ces instruments et admis à l'échelle internationale ont par la suite été repris dans le contexte spécifique de la bioéthique. Parmi les objectifs de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, les deux suivants s'avèrent particulièrement pertinents au regard de l'éthique du changement climatique :

- « sauvegarder et défendre les intérêts des générations présentes et futures » et
- « souligner l'importance de la biodiversité et de sa préservation en tant que préoccupation commune de l'humanité ».

Si l'on considère, selon les prévisions, les impacts que le changement climatique mondial peut avoir sur le niveau de vie, la santé, les moyens d'existence et la vie même des populations les plus vulnérables, il existe de fortes raisons d'affirmer que tous les États qui ont signé ces deux déclarations universelles ont le devoir moral, sinon l'obligation juridique, de prendre les mesures permettant de protéger les droits reconnus à tous les êtres humains par la communauté internationale. Cet argument est vigoureusement défendu par les habitants du Pacifique dont les propres îles, ou les îles voisines, sont menacées d'engloutissement par la montée du niveau des eaux.

Ce constat soulève deux problèmes distincts :

- Comment amener tous les États à coopérer pour limiter efficacement les émissions de gaz à effet de serre afin de ralentir, interrompre ou inverser le changement climatique (question urgente pour la période suivant l'expiration des engagements quantitatifs du Protocole de Kyoto, à savoir 2012) ?
- Comment faire face aux dommages déjà subis, et risquant de s'aggraver, avant que l'effet des mesures de réduction des émissions ne soit perceptible ?

Alors qu'une réglementation mondiale obligatoire visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre est logiquement la première chose à mettre en place, il se peut que l'aide internationale aux victimes d'inondations, de sécheresses et de tempêtes soit politiquement plus facile à organiser. La conditionnalité – c'est-à-dire l'ensemble des motifs de type « attendre pour voir » ou bien « quand les autres le feront » souvent avancés pour ne pas se plier à l'obligation de réduire les émissions – ne peut en effet, en cas de catastrophe, justifier le refus de participer à l'aide humanitaire. Or, si les dégâts du

changement climatique s'aggravent et s'étendent, le coût croissant de l'aide internationale pourrait faire plier l'actuelle résistance politique, liée à des considérations économiques, et favoriser l'adoption d'un régime international de limitation des émissions.

La question spécifique d'une affectation des futurs niveaux d'émission par habitant, selon le modèle dit « contraction et convergence »<sup>7</sup>, ou encore par pays, pourrait être perçue de manière différente si l'organisation de l'aide humanitaire internationale était fondée sur la capacité, propre à chaque pays, de supporter les coûts afférents à une telle affectation. Le devoir d'une contribution plus grande des pays riches pourrait alors apparaître plus acceptable sur le plan politique que l'obligation de limiter de façon draconienne les émissions dans les pays « les plus pollueurs » ou « anciennement pollueurs » (comparés aux pays les moins avancés), obligation qui coûterait également plus cher aux pays « riches ».

Les pays réticents seraient peut-être plus enclins à accepter une limitation obligatoire de leurs émissions si la communauté internationale convenait qu'il existe une obligation juridique d'accepter les réfugiés climatiques et ce, proportionnellement aux capacités d'accueil propres à chaque pays. La perspective d'avoir à accueillir des milliers d'immigrants en provenance de pays dévastés par le changement climatique peut rendre plus politiquement acceptables les pertes économiques liées à la réduction des émissions. Il ne s'agit bien sûr pas là d'une considération d'ordre éthique, mais d'une question de *Realpolitik*.

---

7 *Contraction et Convergence* est un cadre politique, à fondement scientifique, pour le changement climatique mondial, proposé à l'ONU depuis 1990 par le GCI (Global Commons Institute).  
Cf. <http://www.gci.org.uk/briefings/ICE.pdf>.

La CCNUCC et le Protocole de Kyoto, ainsi que la Charte de la terre, ont déjà énoncé un certain nombre de principes et de valeurs qui semblent généralement admis, même s'ils ne sont pas mis en œuvre. Le Protocole de Kyoto, entré en vigueur en février 2005, est un accord international obligeant ses signataires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012. Il fixe des objectifs à atteindre pour 37 pays industrialisés et pour la Communauté européenne, en vertu du principe de « responsabilités communes mais différenciées ». Ces pays peuvent toutefois atteindre leurs objectifs en recourant à trois dispositifs de marché : les crédits d'émission, le mécanisme de développement propre et la mise en œuvre conjointe, qui ont suscité un certain nombre de critiques et de controverses politiques. Le Protocole de Kyoto avait été ratifié, en 2008, par 182 États. Il peut donc être soutenu que les principes et les valeurs énoncés par la CCNUCC et le Protocole de Kyoto ont largement été acceptés. D'un autre côté, les conclusions de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC, réunie à Copenhague en décembre 2009, montrent clairement que la controverse persiste quant à la nature exacte des responsabilités différenciées que le Protocole de Kyoto impose aux États signataires.

Un certain nombre de principes communs reconnus sur la scène internationale pourraient fournir des éléments utiles à l'élaboration d'une éthique du changement climatique. Pour les raisons expliquées ci-dessous, ni une définition détaillée ni une illustration de leur application spécifique au changement climatique ne seront présentées ici (de nombreux exemples sont disponibles). La liste des principes potentiellement appropriés inclut notamment :

- le principe de précaution,



- le principe de responsabilités communes mais différenciées,
- le principe de sauvegarde et de défense des générations présentes et futures,
- le principe de protection des droits humains,
- le principe d'accès équitable aux progrès médicaux, scientifiques et technologiques, ainsi que le principe de circulation maximale et le principe de partage rapide des connaissances impliquées par les développements et les bienfaits qui en résultent, avec une attention particulière aux besoins des pays en développement,
- le principe « pollueur-payeur », suivant lequel le coût d'une pollution donnée devrait être supporté par le(s) responsable(s) de cette pollution,
- le principe de « durabilité » (*sustainability*), en lien, notamment, avec le développement.

De même, les principes suivants, énoncés dans plusieurs instruments internationaux, sont également très pertinents pour répondre aux défis éthiques posés par le changement climatique :

- le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle,
- le droit à un niveau de vie donnant accès à la santé et au bien-être, en particulier en termes d'alimentation, d'habillement, de logement et de soins médicaux,
- l'existence d'un ordre social et d'un ordre international au sein desquels les droits et libertés énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme soient pleinement respectés,
- le droit universel à bénéficier du progrès scientifique (qui peut entraîner un devoir corrélatif de mise en commun des capacités, des ressources et/ou des informations scientifiques).

---

## **IV.B Au-delà des valeurs et des principes existants**

On est en droit de se demander si une approche éthique du changement climatique peut se contenter d'appliquer des principes existants à un problème nouveau. Il semble y avoir matière à repenser la signification et la mise en pratique des principes éthiques couramment appliqués à la prise de décision morale, en raison, d'une part, d'un manque d'imagination et de réceptivité aux questions soulevées et, d'autre part, du défi posé par le changement climatique eu égard à la possibilité même d'une prise de décision qui soit pleinement éthique.

Comme cela a été suggéré en section III, l'éthique présuppose l'action (ou l'autonomie) humaine, c'est-à-dire la capacité d'agir en fonction d'une connaissance permettant d'anticiper les effets que peuvent avoir nos choix. Cela implique l'existence d'un sujet rationnel capable de considérer ses choix à la lumière de liens de causalité bien définis, aussi bien que la liberté de pouvoir choisir entre plusieurs options concurrentes.

Ces présupposés inhérents à l'éthique sont de toute évidence bousculés par le changement climatique qui présente un contexte où l'action semble diffuse ; les causes et les effets semblent dispersés et non linéaires ; la liberté et l'autonomie semblent atteintes par le fait que la destinée des uns est déterminée par les choix de tous les autres. Projeté sur les générations futures, le problème se fait plus profond : le changement climatique souligne fortement le fait que le bien-être des générations à venir, humaines et non humaines, est dépendant des choix réalisés par les générations passées.

Le changement climatique semble ainsi remettre profondément en question, voire déstabiliser, les fondements conceptuels et les présuppositions que nous associons conventionnellement à la prise de décision éthique. À ce stade, une certaine prudence est nécessaire, sans quoi le profond bouleversement de nos concepts éthiques fondamentaux par le changement climatique pourrait créer une certaine forme de désespoir et de résignation. C'est alors notre volonté d'agir au niveau international, pour faire face aux différents nœuds de problèmes qu'il constitue, qui pourrait être entamée. À la place, une réponse plus modérée peut être envisagée, en admettant que la tâche ne se résume pas simplement à prendre un cadre éthique disponible et quelques principes fondamentaux et à les transposer à cette problématique. Il s'agit davantage de repenser la manière dont nous posons les problèmes et leur répondons, et à travers laquelle nous puisons les valeurs et les principes conventionnels de l'éthique.

À ce titre, le changement climatique nous offre l'occasion de repenser :

- les questions de responsabilité et de transparence,
- la dignité humaine, notamment celle des populations autochtones (vivant, par exemple,

dans l'Arctique, sur les petites îles ou sur des terres arides ou semi-arides),

- les intérêts nationaux et l'identité nationale,
- la coopération et la prise de décision à l'échelle internationale,
- les conceptions actuelles relatives aux minorités,
- les concepts actuels de résilience et de vulnérabilité,
- la manière de gérer les divergences d'opinion sur la scène internationale,
- la propriété du savoir scientifique et la mise en commun des données scientifiques.

En gardant cela présent à l'esprit, le défi éthique posé par le changement climatique ne réside pas essentiellement dans l'affrontement de cadres conceptuels incompatibles, mais dans l'ouverture d'un espace de dialogue entre les États et les autres agents concernés d'où pourrait surgir un nouveau consensus sur les questions présentées ci-dessus. La section suivante fournit six exemples de thèmes qui devraient être au centre d'un tel dialogue – non pour apporter une réponse catégorique aux différents problèmes soulevés, mais pour mettre en lumière l'importance de ces thèmes et montrer pourquoi ils méritent d'être examinés lors de la formulation de réponses au changement climatique mondial qui puissent être justifiées sur le plan éthique.

---

## V. Thèmes centraux pour un dialogue éthique critique



Personne n'a de réponse définitive à la crise du changement climatique. Chaque agent qui s'y confronte se heurte à des dilemmes éthiques concernant la nature de l'action collective, la prise de décision et, bien sûr, l'incertitude. Cependant, en explorant attentivement les thèmes centraux et les questions au cœur du débat sur le changement climatique, nous pouvons nous rapprocher d'un dialogue rationnel qui pourrait conduire à trouver des réponses appropriées, concrètes, humaines et éthiques aux défis posés par le changement climatique.

Ces thèmes centraux ont trait au lien entre la connaissance par anticipation et le devoir d'agir en conséquence. Ils concernent également la place des droits humains dans une éthique du changement climatique et le rôle que peut jouer le principe de précaution dans le traitement des risques et des incertitudes. Les préoccupations à l'égard des générations futures devraient également être prises en considération, de même que l'impact sur ces générations de l'actualisation appliquée aux décisions présentes. La question plus vaste des responsabilités collectives et partagées, ainsi que les nombreuses stratégies couramment employées pour éviter ou reporter l'action pour faire face au changement climatique, devraient aussi être mises en avant dans ce dialogue.

---

### V.A Le lien entre connaissance par anticipation et devoir d'agir

Dans le domaine de l'éthique, la qualité des actions et des politiques ne tient en général pas uniquement aux valeurs et aux principes sur lesquels elles s'appuient, mais également à leurs effets. Ainsi, tout agent devrait prévoir les effets possibles des actions qu'il envisage afin d'avoir l'assurance que les résultats qui en découleront seront les meilleurs. La connaissance par anticipation est donc un genre de connaissance particulier relatif à l'impact des activités humaines sur le système climatique mondial. Elle accorde également une étroite attention aux répercussions non désirées des actions spécifiques sur ce système. À cet égard, on admet d'ores et déjà trois devoirs essentiels :

- le devoir de chercher à connaître activement : l'impact des activités humaines sur le système climatique mondial et l'impact du changement climatique sur les activités humaines, en particulier sur les populations les plus vulnérables,
- le devoir de mettre en commun ces connaissances lorsqu'elles existent,
- le devoir d'agir de manière appropriée et en temps utile lorsque ces connaissances sont disponibles.

Identifier ces devoirs soulève immédiatement plusieurs questions : qui est responsable en dernier lieu de la production des connaissances ? Quel type d'experts et quelles institutions devraient y participer, et par quelles voies ? De plus, à supposer que ces connaissances soient correctement produites, leur diffusion à grande échelle reste problématique.

Une méthode habituelle pour répondre à ces questions consiste à jeter un regard critique sur l'organisation actuelle de la science dans le monde, en nous demandant si les activités de recherche menées, ainsi que les structures qui promeuvent, financent, publient et diffusent ces recherches, permettent à l'humanité de mieux comprendre, prévenir, atténuer ou encore s'adapter au changement climatique.

Cela dit, cette démarche nécessite d'être poussée plus loin. Les questions qui guident les climatologues dans leurs recherches prennent-elles en compte de façon appropriée les besoins des plus vulnérables aux effets du changement climatique ? Autrement dit, la climatologie devrait trouver des moyens de se rendre accessible et adaptée à ceux sur qui le climat fait peser une menace imminente et qui ont besoin de savoirs disponibles à court terme. Par exemple, les spécialistes des régions polaires étudiant la formation, la structure, les mouvements, la fissuration et la fonte des glaces de l'Arctique, répondent-ils aux besoins de connaissance des populations autochtones qui, chaque jour, voient disparaître sous leurs pieds la glace dont ils tirent leurs moyens d'existence traditionnels, ce lieu authentique sur lequel ont vécu leurs ancêtres avant eux ? Ces spécialistes sont-ils ouverts et réactifs aux contributions que ces populations sont susceptibles d'apporter à leurs recherches scientifiques et sont-ils prêts à apprendre auprès de ces populations, à partager leurs différents savoirs, et ce, d'une façon qui profite à tous ?

Les mêmes questions s'appliquent aux politiques scientifiques. On ignore à quel point des scientifiques de différentes régions du monde, de différentes nationalités et de différentes confessions sont préparés à coopérer pleinement les uns avec les autres, à communiquer leurs résultats et à œuvrer ensemble à leur diffusion à l'échelle de la planète entière. Cependant, la possibilité d'une telle coopération dépend aussi de l'intervention des gouvernements nationaux et des organisations scientifiques internationales ainsi que de leur volonté de mettre des ressources à disposition et d'adopter des politiques permettant aux climatologues de créer les réseaux nécessaires à la construction d'une base de connaissances scientifiques sur le changement climatique, actuel et à venir. Les gouvernements nationaux et la communauté scientifique internationale ont aussi la responsabilité de former les prochaines générations de climatologues afin qu'elles soient outillées pour appréhender des problèmes instables et contingents. De surcroît, ces générations devront être conscientes de l'interaction entre les dimensions naturelle, sociale, culturelle, politique, économique et éthique du changement climatique mondial.

---

## **V.B Le principe de précaution, fondement de l'action face à l'incertitude scientifique**

Nous avons vu que l'incertitude scientifique a de très vastes répercussions sur la formulation de politiques, tant au niveau régional que national. On peut raisonnablement s'attendre, par exemple, à ce que les gouvernements des pays et les institutions régionales affectent des ressources à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et se dotent de stratégies adaptatives. Il n'est en revanche pas certain

que des mesures d'atténuation au niveau local aient un effet quelconque sur le changement climatique mondial, ni qu'elles aident les États à s'adapter à des scénarios insoutenables.

Un bon moyen d'aborder ces dilemmes est de recourir au *principe de précaution*, selon lequel, en langage ordinaire, aucune action destinée à prévenir un préjudice grave pour l'humanité ou pour l'environnement ne devrait être reportée dans l'attente d'une preuve scientifique rigoureuse des causes et des effets de ce préjudice. La COMEST a établi, en 2005, une définition pratique détaillée de ce principe stipulant, en outre, que dans le contexte d'un danger potentiel, l'incertitude scientifique ne doit pas conduire à l'inaction mais bien plutôt à l'action, en poursuivant notamment l'approfondissement de la connaissance des risques et dangers éventuels. En d'autres termes, comme le suggère la COMEST :

Lorsque des activités humaines risquent d'aboutir à un danger *moralement inacceptable*, qui est scientifiquement plausible mais incertain, des mesures doivent être prises pour éviter ou diminuer ce danger.

Le danger moralement inacceptable est un danger pour les humains ou pour l'environnement qui est :

- menaçant pour la vie ou la santé humaine, ou bien
- grave et réellement irréversible, ou bien
- inéquitable pour les générations présentes ou futures, ou bien
- imposé sans qu'aient été pris dûment en compte les droits humains de ceux qui le subissent.

Le jugement de *plausibilité* doit se fonder sur une analyse scientifique. Celle-ci doit être permanente pour que les mesures choisies soient soumises à réexamen.

L'incertitude peut porter, mais sans nécessairement s'y limiter, sur la causalité ou sur les limites du danger possible.

Les *actions* sont des interventions entreprises avant que le danger ne survienne et visant à éviter ou à diminuer celui-ci. Les actions choisies doivent être proportionnelles à la gravité du danger potentiel, prendre en considération leurs conséquences positives et négatives et comporter une évaluation des implications morales tant de l'action que de l'inaction. Le choix de l'action doit être le résultat d'un processus participatif (COMEST 2005:14).

Il est acquis que le changement climatique mondial pose le risque d'un préjudice moralement inacceptable, l'incertitude ne portant que sur son ampleur et sa durée. Donc, dans l'optique du principe de précaution, l'humanité ne peut, face à ce changement, alléguer l'incertitude pour justifier l'inaction. Au contraire, il est impératif d'étudier le changement climatique de manière rigoureuse et spécifique, afin de résoudre les incertitudes qui peuvent être levées, et de mieux comprendre comment des menaces moralement inacceptables peuvent se matérialiser. Il sera également capital d'étudier, parallèlement, quelles populations et quelles régions sont les plus vulnérables, de déterminer la nature de cette vulnérabilité et de rechercher si les populations en question possèdent les outils nécessaires pour s'adapter au changement climatique. En bref, le changement climatique exige que nous prenions des mesures, non seulement pour limiter la vulnérabilité des populations, mais également pour permettre aux populations vulnérables de s'adapter à des conditions environnementales menaçantes.

Plus qu'un simple axiome philosophique, le principe de précaution est donc une doctrine à soumettre à la compréhension des autorités locales, régionales et nationales. Ce principe les incite à

mettre en place des structures et des procédures qui soient, d'une part, résilientes, et d'autre part, sensibles à la vulnérabilité des populations et de l'environnement. De telles structures et procédures doivent être capables en outre de réagir à toute sous-estimation ou surestimation des risques. Une structure « résiliente » fait ainsi appel à la capacité politique de résister aux chocs, de tirer les leçons de l'expérience et d'aller vers une meilleure organisation. En ce sens, le principe de précaution suppose une réponse active, systémique et collective : scientifiques, décideurs, chefs d'entreprise, ONG et grand public doivent travailler de concert dans le cadre de réseaux innovants, par la mobilisation de savoirs scientifiques et non scientifiques, afin de développer d'autres technologies et modes d'organisation aptes à faire face aux risques du changement climatique. Le défi consiste ici à créer de telles structures résilientes qui devront, en outre, réussir à s'adapter à une multiplicité de cas avec ténacité, patience, modération et détermination. Le principe de précaution devrait offrir un fondement à la création de telles structures et, à ce titre, il mérite d'être pleinement et sérieusement débattu.

---

## **V.C La place des droits de l'homme dans une éthique du changement climatique**

La question des droits de l'homme, précédemment évoquée, doit être abordée de façon plus systématique au niveau de ses liens avec le changement climatique dans le contexte international. Les enjeux géopolitiques figurent au premier plan des mesures que les États et les organisations internationales auront à prendre pour réagir de manière appropriée au changement climatique, mais également des motifs pour lesquels

ces mesures pourraient ou non justifier une atteinte aux droits fondamentaux garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme. À l'inverse, les populations vulnérables pourraient, sur le plan politique et juridique, faire appel à la Déclaration pour tenter d'éviter certaines interventions (ou absences d'intervention) extérieures qui porteraient atteinte, par l'aggravation des effets du changement climatique, à leurs moyens d'existence. Cela ouvre le problème éthique, plus vaste, de la juste compensation, de la faute, de la responsabilité et de la réparation. Toutefois, la question la plus importante, qui exercera une très forte pression sur les droits de l'homme dans le contexte du changement climatique, sera sans conteste l'invocation de la DUDH et des autres conventions applicables par des populations déplacées et des réfugiés climatiques qui chercheront asile dans des pays qui pourraient se montrer réticents à les accueillir.

Par-delà, il convient de s'interroger sur la capacité même pour le discours des droits de l'homme d'aborder le changement climatique de manière adéquate. Il peut en effet être soutenu que les *intérêts* humains individuels et publics, plutôt que les *droits*, devraient avoir la priorité dans un discours éthique sur le changement climatique. L'argument des droits de l'homme ne devrait pas être mis en avant dans la prise de décisions sur les réponses au changement climatique, car il peut advenir que, dans certaines circonstances particulières, la réalisation des besoins immédiats des victimes d'événements climatiques extrêmes ou encore des personnes les plus vulnérables aux tendances du changement climatique, devienne plus urgente que la question des droits associés. Déterminer la présence effective de telles circonstances ne peut se faire de façon abstraite mais nécessite, au contraire, une analyse approfondie, au cas par cas.

---

## **V.D La prise en compte des générations futures dans une éthique du changement climatique**

Parmi les préoccupations relatives au changement climatique mondial figurent celles concernant les impacts sur les générations futures, même lointaines. Il ne s'agit pas seulement ici de nos enfants et de leurs enfants, mais des générations suivantes, toujours plus menacées par les effets du changement climatique. Certains modèles scientifiques prévoient que la hausse des températures moyennes et la montée du niveau des mers vont se poursuivre durant un millier d'années, ce qui pose la question de la durabilité. Selon la définition largement admise proposée en 1987 par le Rapport Brundtland, « [l]e développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987).

La prise en compte éthique des générations futures est étroitement liée à la capacité des générations présentes de leur porter préjudice, en leur laissant moins de ressources et de possibilités qu'elles n'en ont eues elles-mêmes, plus de charges à assumer et de risques à affronter. De plus la génération présente est toujours en position de clore ou de restreindre des choix que la génération suivante aurait pu faire. Il est évidemment inacceptable de placer une génération à venir dans l'obligation de faire des choix tragiques auxquels elle aurait pu ne pas être confrontée. Il est tout autant inacceptable de considérer que les générations qui suivent n'auront qu'à compter sur elles-mêmes. La génération actuelle, par exemple, peut compromettre la situation de la génération suivante au point que cette dernière, pour se

sauver elle-même, doive faire encore plus de tort à la génération qui lui succédera.

La génération présente se trouve dans une condition gênante par rapport à toute génération à venir, car elle se situe toujours elle-même dans une position unilatérale : elle est toujours en situation d'agir impunément dans la mesure où il n'y a pas de réciprocité possible de la part des générations futures. La réciprocité est toutefois un présupposé central des cadres déontologiques, utilitaires et contractuels, bien établis au niveau de la prise de décision morale. Les conditions de la Règle d'or, selon laquelle, dans sa définition négative, nous ne devrions pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fasse, s'avèrent impossibles à réaliser au-delà d'une certaine période de temps où l'horizon devient indéterminé. La réciprocité au sens concret du terme est donc, par conséquent, d'emblée écartée.

Le discours sur les préjudices, les droits ou les besoins soulève des problèmes similaires lorsque nous tentons de conceptualiser notre lien moral avec les générations futures. Une génération qui n'existera qu'après notre disparition ne pourra demander aucun compte à la nôtre, exiger aucune compensation, ni exercer aucun droit à notre encontre. Elle sera aussi susceptible d'avoir d'autres aspirations que les nôtres, même si ses besoins fondamentaux resteront probablement les mêmes.

Plutôt que de considérer le nombre infini des générations qui nous suivront, avec toutes les difficultés théoriques que cela comporte, nous devrions commencer par songer au fait qu'un enfant né en 2009, si l'augmentation de l'espérance de vie se poursuit, pourrait encore être en vie pendant une bonne partie du XXII<sup>e</sup> siècle – même si certains des effets catastrophiques annoncés en raison du changement climatique auront déjà pu se faire sentir – et pu avoir des



enfants et des petits-enfants. Pour ces trois générations à venir, les limites théoriques de la réciprocité pourraient ne pas s'appliquer, en pratique, dans leur intégralité.

Il peut également être légitime d'objecter que les préoccupations concernant les impacts futurs à court terme (toute proportion gardée), par exemple sur un siècle, ne différeront guère de celles relatives aux impacts à long terme ou de celles liées aux effets catastrophiques du changement climatique. Néanmoins, ce cadre temporel plus restreint (100 ans) nous permet de réfléchir aux générations suivantes en fonction des intérêts, des besoins et des préjugés pour lesquels il nous est possible d'imaginer des réponses plausibles et réalistes. Ce cadre nous permet également de penser ces générations comme détentrices de droits et comme porteuses de revendications que nous pouvons soutenir, négocier, voire même prévoir aujourd'hui. Ce faisant, nous nous mettrions en position de « réciprocité anticipée », ce qui permettrait de projeter une action responsable dans le futur. Bien entendu, nous pouvons nous tromper sur ce que le futur nous réserve, mais cela ne doit pas nous inciter pour autant à la passivité. Au contraire, même si, au bout du compte, la génération présente fait erreur, elle a le devoir manifeste, en fonction de l'état de ses connaissances, de veiller à l'évolution du climat, de s'assurer que ses politiques soient aussi robustes que possible et qu'elles fournissent, au minimum, un point de départ aux efforts d'atténuation, par les générations à venir, des impacts du changement climatique.

Par conséquent, la prise en compte des générations futures est un élément essentiel de la réponse éthique au changement climatique. Elle met en lumière des préoccupations et des dilemmes plus étendus que ceux de notre génération tout en modérant notre tendance à

faire valoir nos propres « solutions » présentes. Le savoir scientifique produit par les générations futures montrera sans doute que nos « grandes idées » auront été, au mieux, partiellement valables, au pire, totalement erronées. Mais ce constat ne doit pas nous conduire au désespoir ou à la résignation. Il doit plutôt nous inviter à considérer de nouvelles idées, à nous ouvrir sur d'autres perspectives, quitte à oublier nos convictions les plus chères face à des arguments plus convaincants, plus justes et plus pertinents.

---

## **V.E Problèmes posés par l'actualisation**

En matière d'analyse des décisions, l'expression technique renvoyant à la préoccupation de notre bien-être – dans un avenir proche – ou de celui des générations futures, est celle de l'« actualisation ». Elle implique que le poids actuel des valeurs futures décroisse de façon exponentielle, à taux constant. Si cette procédure a un caractère mécanique dès lors qu'un taux d'actualisation a été fixé, le choix du taux à appliquer soulève d'importantes questions éthiques.

Comme l'a souligné la COMEST (2005) dans son analyse du principe de précaution, l'actualisation à des taux élevés a pour effet de rendre la prise de décision indifférente aux conséquences à très long terme. Un coût de 1 dollar en 2100 représente en valeur actuelle 0,1 cent à un taux d'actualisation de 8 %, 1 cent si le taux appliqué est de 5 % et à peine 17 cents si le taux est de 2 %. Or, ce dernier taux est bien au-dessous du taux habituellement envisagé dans les décisions se rapportant à des problématiques comme celle du changement climatique. Cela signifie non seulement que les futurs coûts et avantages ont comparativement moins de poids dans la balance économique, mais qu'avec n'importe quel taux



supérieur à 4 %, il est déraisonnable de chercher à les quantifier avec précision. Ce principe d'indifférence, lié à l'usage de taux d'actualisation élevés, est en contradiction avec l'exigence fondamentale d'équité intergénérationnelle.

S'agissant des conséquences à long terme du changement climatique, il est par conséquent impératif, d'un point de vue éthique, d'examiner avec attention l'importance relative des futurs coûts et avantages, et de les évaluer avec soin. Il n'est pas question de rejeter la technique d'actualisation (un taux d'actualisation de 0 % reste un taux d'actualisation !) mais de l'interpréter en termes éthiques. Tout d'abord, que *signifie* un taux d'actualisation ? Ensuite, *quel taux* peut faire sens sur le plan éthique ?

En termes économiques, le taux d'actualisation correspond au *coût d'opportunité du capital*. Il englobe la notion de « taux de rendement » qui lie le passé à l'avenir en mesurant la capacité d'un bilan futur à pouvoir faire face aux coûts qui se présentent. Étendu à la prise de décision sociale, il suppose un « taux de rendement social » qui exprime l'évolution dans le temps de l'ensemble du capital économique, social, humain et naturel d'une société. Techniquement et en termes éthiques, le taux d'actualisation, appliqué aux calculs utilisés dans les politiques d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique, permet donc d'estimer la capacité des futurs décideurs à pouvoir faire face aux problèmes qu'ils rencontreront, y compris, bien entendu, ceux que nous leur aurons légués.

Toute hypothèse relative au taux de rendement social sur de longues périodes est une question ouverte, non seulement en raison des incertitudes intrinsèques à la dynamique du changement climatique mondial, mais également parce que les décideurs actuels doivent garder à l'esprit la possibilité que leurs futurs homologues valorisent différemment qu'eux les éléments du

capital. L'équité intergénérationnelle, comme le souligne le rapport de la COMEST sur le principe de précaution, ne peut se limiter à notre propre souci de l'avenir : elle implique que nous soyons sensibles aux préoccupations des générations futures elles-mêmes. L'incapacité à pouvoir développer des connaissances précises à cet égard doit nous inciter à agir avec prudence si l'on se base sur des flux de revenus actualisés, aussi précis et sophistiqués puissent-ils être.

Aucune démarche éthique abstraite ne permet de décrire avec exactitude quel taux d'actualisation devrait être adopté pour les décisions relatives au changement climatique. Néanmoins, quelques formulations négatives assez précises se justifient sans trop de difficulté car certains taux, notamment ceux utilisés couramment dans le débat public, sont manifestement inadaptés.

En premier lieu, tout taux d'actualisation supérieur à la croissance moyenne annoncée du produit intérieur brut (PIB) semble exagéré. Les plus hauts taux d'actualisation sociaux plausibles se situent probablement entre 3 et 5 %. Deuxièmement, la croissance du PIB constitue une approximation de l'évolution du capital total, mais n'en est pas une mesure exacte. Il est bien connu que sur certains points, les mesures du PIB *sous-estiment* la croissance parce qu'elles ne tiennent pas pleinement compte des progrès techniques. De même, on sait qu'en omettant la destruction du capital naturel ou encore d'autres biens qui ne sont pas de type économique, ces mesures *surestiment* la croissance. La manière dont s'équilibrent ces deux effets contraires est sujette à controverse. Étant donné que le changement climatique risque de provoquer une perte sans précédent du capital naturel, il convient au minimum de se demander si, pour être raisonnable, un taux d'actualisation social à long terme ne devrait pas être inférieur à l'estimation courante de la future croissance moyenne du PIB, au-delà des effets que le

changement climatique peut avoir sur la croissance telle qu'elle est conventionnellement exprimée par le PIB. Tout autre choix équivaudrait à faire supporter aux générations futures l'ensemble des risques du changement climatique.

À ce titre, la possibilité d'un taux d'actualisation social *néгатif* ne devrait pas non plus être rejetée. Avant de se baser sur un éventail de valeurs positives, il faudrait en effet d'abord être sûr que les générations futures seront au moins aussi bien munies que nous pour faire face au changement climatique et ce, en prenant en considération les possibles conséquences irréversibles que peuvent avoir nos choix actuels, ou encore le fait que des valeurs potentiellement différentes des nôtres pourront être utilisées.

---

## **V.F Obstacles au partage et à la différenciation des responsabilités**

Parmi les thèmes centraux méritant un examen poussé dans le cadre d'une approche éthique du changement climatique figurent les obstacles à la concrétisation du principe de « responsabilités communes mais différenciées » énoncé par la CCNUCC et repris explicitement par le Protocole de Kyoto. Derrière ce principe, il est reconnu que les capacités actuelles permettant d'agir au niveau de la connaissance, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique mondial varient d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. De même, au sein même d'un pays, on retrouve ce type de différences, avec certaines parties de la population pouvant agir face au changement climatique et d'autres parties qui n'en ont pas les moyens.

D'un point de vue éthique, il est établi que ceux qui sont en mesure de prévenir ou d'atténuer un préjudice subi par d'autres, et qui peuvent s'y employer sans sacrifier un intérêt

supérieur à celui qui sera sauvegardé, ont le devoir de le faire. Par exemple, il ne serait pas raisonnable de demander à quelqu'un qui ne sait pas nager de sauver un enfant qui se noie dans les rouleaux d'une mer déchaînée. En revanche, nous trouverions moralement répréhensible qu'un maître-nageur sauveteur dûment formé, sachant comment affronter la situation et équipé pour le faire, ait refusé d'aller à la rescousse de l'enfant et l'ait regardé se noyer. Il devrait alors fournir de très bonnes raisons pour que nous puissions trouver son inaction acceptable sur le plan éthique. Nous estimerions tout aussi répréhensible que ce maître-nageur n'ait rien fait au prétexte (a) qu'il attendait un meilleur équipement ; (b) qu'il risquait d'arriver en retard à son travail de nuit et ainsi de perdre une partie de ses revenus ; (c) qu'il n'intervient pas sans l'aide de quelqu'un d'autre ; ou (d) qu'il attendait des instructions spécifiques pour intervenir.

Cet exemple met en évidence trois des arguments souvent avancés, pour justifier leur inaction, par des agents capables d'intervenir sur les défis du changement climatique mondial, mais qui choisissent de ne pas le faire. Le premier correspond au fait que nous devons attendre que les nouvelles technologies aient fait leurs preuves, le deuxième, au préjudice pour l'économie nationale, le troisième, illustrant le problème classique du passager clandestin, à celui de la conditionnalité : « Je n'agirai pas seul. J'agirai uniquement avec d'autres et, dans ce domaine, uniquement si nous agissons tous ensemble ». Savoir si le quatrième argument du maître-nageur a un lien avec les réponses au changement climatique mondial reste une question ouverte.

Il n'est pas nécessaire de présenter ces arguments dans le détail, sauf à souligner qu'ils trouvent écho dans les discussions sur les défis du changement climatique mondial et que c'est sur leur base que sont réfléchis des choix en

matière d'action, d'obligation, de volonté et de responsabilité, qui puissent être justifiés d'un point de vue éthique. Si de tels arguments sont utilisés pour servir simplement d'excuse à l'inaction scientifique, morale et politique, ils doivent alors être tenus pour suspects et examinés de façon critique afin de déterminer s'ils ne masquent pas d'autres intérêts.

---

## VI. Conclusions



La première conclusion de ce rapport, moins évidente qu'il n'y paraît, est que le changement climatique mondial lui-même – et non uniquement ses effets – représente un défi éthique à part entière. La seconde, qui ne va pas non plus de soi, est qu'il n'existe pas de base simple permettant de formuler une réponse éthique à ce défi. Néanmoins, l'éthique, correctement entendue, fait partie intégrante de toute réponse au changement climatique qu'on puisse justifier en raison.

Bien qu'un large éventail de questions éthiques relatives aux effets du changement climatique soit reconnu et que chacune d'entre elles appelle une réponse spécifique, la communauté internationale admet dans son ensemble qu'une réponse collective de la part de tous ceux qui contribuent au changement climatique est requise. Suivant les rapports du GIEC et les délibérations de la Conférence des Parties à la CCNUCC, cet enjeu éthique général peut, de manière concise, s'énoncer comme suit :

- le changement climatique lié au réchauffement de la planète est dû, au moins en partie, à l'activité humaine,
- le changement climatique a déjà causé des préjudices aux populations humaines et non humaines et ces préjudices vont vraisemblablement s'aggraver tant que le changement climatique gagnera en intensité,

comme cela est prévu pendant encore un certain temps,

- étant donné que le changement climatique résulte du réchauffement de la planète (l'élévation des températures moyennes des océans et de l'atmosphère terrestre), lui-même provoqué par les émissions de gaz à effet de serre (notamment CO<sub>2</sub> et méthane), il est généralement admis qu'il est possible d'atténuer, d'interrompre, voire d'inverser le changement climatique si des niveaux optimaux d'émissions anthropiques de gaz à effet de serre peuvent être fixés et appliqués,
- les émissions passées de gaz à effet de serre étant déjà à l'origine d'effets climatiques inévitables, l'effort international doit également porter sur l'adaptation aux tendances climatiques à long terme, ainsi que sur l'aide immédiate qui peut être apportée en réponse aux catastrophes provoquées par les événements climatiques extrêmes dus au changement climatique.

Selon cette perspective consensuelle, il est manifeste que les individus, les entreprises et les acteurs nationaux et internationaux ont le devoir de veiller à ne pas contribuer (plus encore) au changement climatique. Au contraire, ils ont le devoir de participer davantage aux efforts allant dans le sens de son inversion. Concrètement, cela signifie prendre des mesures pour, d'une part, *atténuer* les émissions de gaz à

effet de serre, et, d'autre part, *s'adapter* aux effets du changement climatique qui ne peuvent être atténués et qui continueront de se faire sentir tant que les mesures prises pour inverser le changement climatique ne seront pas pleinement effectives. De là, il s'ensuit également le devoir, pour quiconque est susceptible de contribuer à ces efforts d'atténuation et d'adaptation, d'aider les victimes du changement climatique, ou les populations susceptibles de le devenir, qui ne sont pas en état de se secourir elles-mêmes.

Si d'un point de vue éthique l'atténuation et l'adaptation sont deux tâches d'importance égale, il est primordial de noter que jusqu'à présent, la communauté internationale s'est essentiellement concentrée sur l'atténuation, reléguant l'adaptation au second plan. Or, compte tenu de la longue période de temps nécessaire pour que les mesures d'atténuation fassent effet, et sachant que la plupart des processus contribuant au changement climatique sont à la fois persistants et irréversibles, il convient de se demander si la communauté internationale ne devrait pas accroître la priorité accordée aux mesures d'adaptation, tout en poursuivant ses efforts d'atténuation.

Formulée ainsi, cette réponse générale au changement climatique semble raisonnable et justifiée, et, en ce sens difficile à rejeter. La difficulté réside cependant dans le fait que ce consensus est remis en cause aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur.

Au sein même du consensus relatif à ce qui doit être fait en matière de changement climatique, il semble y avoir désaccord, entre autres, sur les points suivants :

- L'élévation de la température moyenne de la planète au-delà de laquelle un point de basculement sera atteint avec des effets catastrophiques irréversibles : pour certains, il existe une marge de 2°C au-dessus du

niveau moyen de l'ère préindustrielle, pour d'autres, une marge de 4°C. D'autres encore estiment que même une hausse de 2°C aura des conséquences catastrophiques pour les habitants des petites îles, des grands deltas et d'autres régions de faible altitude.

- Le cadre temporel à l'intérieur duquel il est possible d'inverser la tendance générale liée à l'élévation des températures moyennes : certains fixent l'échéance à 2050, d'autres après, ou encore avant.
- Le plafond à fixer pour les émissions de gaz à effet de serre. D'un côté, certains proposent comme acceptable un retour aux niveaux de 1990 tandis que d'autres proposent un retour aux niveaux d'émission de 2000. D'un autre côté, il est avancé que les niveaux actuels peuvent être doublés sans entraîner aucun risque, ou encore qu'il est inutile de fixer un plafond puisque les mécanismes de marché maintiendront des niveaux optimaux au meilleur rapport coûts-avantages pour la société.
- La question de savoir si les solutions sont à chercher du côté de la neutralisation des niveaux actuels d'émissions de gaz à effet de serre par des mesures de compensation. Par la plantation d'arbres par exemple, ou en remplaçant les technologies existantes par de nouvelles technologies, ou bien les deux. Certains estiment qu'il est possible de parvenir à un niveau d'émissions qui soit nul et ce, par le biais de moyens biologiques et technologiques. D'autres pensent qu'il est possible de descendre à un niveau d'émissions négatif, en mettant en place plus de compensations qu'il n'en faut pour neutraliser les émissions.
- La question de savoir si les solutions sont à chercher du côté de l'abaissement des niveaux actuels d'émissions de gaz à effet de

serre ou du côté de la recherche de meilleurs niveaux d'émissions par des techniques de séquestration. Pour certains, nous devons modifier nos modes de vie de façon radicale afin d'être en mesure de pouvoir réduire nos niveaux d'émissions ; pour d'autres nous pouvons conserver nos habitudes si nous trouvons, par exemple, des moyens d'empêcher le CO<sub>2</sub> d'atteindre l'atmosphère.

Depuis l'extérieur, le consensus général esquissé ci-dessus est mis en cause par deux attitudes :

- Un scepticisme relatif aux causes du changement climatique. En particulier l'assertion suivant laquelle ses causes actuelles ne seraient pas anthropiques : rien ne *devrait* être fait au regard du changement climatique, parce rien ne *pourrait* être fait. Le changement climatique devrait suivre son cours et le mieux que les humains puissent espérer seraient des mesures efficaces pour s'adapter à ses effets.
- Un scepticisme quant à l'efficacité de la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le changement climatique serait bien dû à l'activité humaine, mais la plupart des mesures visant à limiter les niveaux d'émissions auraient peu d'effet, voire aucun. Les fonds affectés à de telles mesures pourraient être employés plus efficacement à éradiquer la pauvreté ou à combattre des épidémies comme celle de la malaria (cf. Lomborg, 1998, 2004, 2008). S'il est important de rappeler que les ressources disponibles devraient être mieux utilisées, y compris quand il s'agit d'aborder les causes et les effets du changement climatique mondial, il peut être reproché à cette attitude de ne reposer que sur une vision extrêmement étroite de l'analyse coûts-avantages, ne

faisant, par là, aucune place à des valeurs autres que monétaires. À la lumière de la discussion relative au principe de précaution présentée plus haut, il est également fortement contestable de retirer des fonds aux mesures d'atténuation et d'adaptation s'il s'avère scientifiquement plausible que le changement climatique risque de causer un préjudice moralement inacceptable.

Bien que ces points de désaccord, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du consensus éthique, puissent sembler regrettables, ils ne nient pas, en dernière analyse, que le changement climatique mondial pose un grave problème éthique et que des actions devraient être menées à ce sujet. En ce sens, ces divergences d'opinion renvoient à la question de savoir quelles actions doivent être réalisées et de quelle manière les conduire. Quant à la question de savoir comment ces divergences pourraient être réglées, les réflexions formulées dans le présent rapport suggèrent qu'il faudrait entamer un dialogue rationnel en référence à des valeurs éthiques, afin d'identifier un cadre suffisamment cohérent pour la prise de décision et pour l'action.

Il a été suggéré dans le présent rapport, et il peut être affirmé explicitement à ce stade, que l'action éthique face aux défis du changement climatique mondial n'a pas de fondement simple. Cela découle directement de la complexité du changement climatique mondial en tant que phénomène se déployant dans le temps. Par ailleurs, différentes actions seront nécessaires à différents agents, dans différents contextes, pour répondre de façon appropriée, humaine et éthique aux défis du changement climatique. Par exemple :

- Les responsables de la gestion des catastrophes dans un État ou une région devant établir un plan d'urgence pour une population victime de tempêtes graves

peuvent choisir un langage basé sur la valeur des *besoins immédiats* (prévention des préjudices) pour répondre à ces défis.

- Un ministre des sciences devant décider des programmes de recherche à financer peut, compte tenu des besoins à *moyen terme* de la population pauvre de son pays en matière d'adaptation à la montée du niveau de la mer inondant un grand delta, choisir de soutenir des travaux sur la migration de masse et les nouveaux besoins d'habitation.
- Un scientifique (spécialiste par exemple d'hydrogéologie) ayant à définir les aspects sur lesquels porteront des travaux de recherche pourra examiner un large panel de questions et, finalement, retenir celles répondant aux *besoins d'information* d'une population qui se bat pour trouver une nappe phréatique pour son bétail.
- La population d'une île du Pacifique contrainte d'abandonner cette île pour s'établir ailleurs, définitivement, pourrait faire appel aux valeurs éthiques de *besoin immédiat, de solidarité* entre êtres humains et d'*obligations spéciales* liées au fait d'avoir contribué par le passé aux causes du changement climatique.
- Un botaniste étudiant une plante des montagnes d'Afrique centrale, découvrant par inadvertance une population de moustiques, vecteurs de la malaria, qui n'aurait pu se trouver là sans l'élévation des températures, peut choisir, sortant des limites de sa discipline, d'en informer les autorités sanitaires locales, nationales et

internationales, en vertu du *devoir d'agir sur la base des connaissances disponibles* et du *devoir de mettre en commun les connaissances disponibles* sur un problème pouvant causer un préjudice à autrui.

Ces exemples montrent à quel point l'approche éthique du changement climatique ne constitue pas un domaine de recherche à part, qui s'ajouterait au phénomène lui-même et aux réponses qui lui sont apportées. En matière de changement climatique, l'éthique n'est pas un luxe intellectuel : elle fait partie intégrante de la moindre parcelle de savoir recueillie sur les tendances du changement climatique, sur ses causes et sur ses effets, et de chaque décision ou action s'appuyant sur ce savoir pour atténuer le changement climatique ou s'y adapter.

L'éthique ne vient pas s'ajouter à la somme des problèmes soulevés par le changement climatique mondial : elle représente la part constitutive de toute réponse justifiée, en raison, aux défis posés par le changement climatique. Par conséquent, il est possible d'affirmer sans équivoque que la question du changement climatique ne saurait être abordée correctement et convenablement sans que les dimensions éthiques examinées dans le présent rapport soient mises en évidence, bien comprises et prises en compte dans les décisions futures. Le présent rapport n'a pas pour but de faire du changement climatique mondial un (nouveau) chapitre de l'éthique, mais de faire de l'éthique un élément indispensable à tout débat sur le changement climatique et sur ses enjeux.

---

## VII. Références



- COMEST, 2005. *Le principe de précaution*. Paris, UNESCO.
- Gardiner, S.M., 2006. A Perfect Moral Storm: Climate Change, Intergenerational Ethics and the Problem of Corruption [la tempête morale du siècle : changement climatique, éthique intergénérationnelle et corruption]. Communication à l'atelier *Values in Nature* organisé à l'Université de Princeton. (Disponible à l'adresse <http://faculty.washington.edu/smgard/GardinerStorm06.pdf>).
- GIEC, 2007a. *Climate Change 2007: The Physical Science Basis*.
- GIEC, 2007d. *Changements climatiques 2007 : Rapport de synthèse*.
- Ten Have, H.A.M.J. (dir. publ.), 2007. *Éthiques de l'environnement et politiques internationales*. Paris, Éditions UNESCO.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987. Notre avenir à tous, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Transmis à l'Assemblée générale des Nations Unies en annexe au document A/42/427, *Développement et coopération internationale : Environnement*.



## **Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO**

La Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO reflète la priorité que l'UNESCO accorde à l'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique. Un des objectifs de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO est ainsi de « promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales ».

La division a notamment pour vocation d'apporter soutien aux États membres de l'UNESCO désireux de développer des activités dans le champ de l'éthique des sciences, telles que le développement de programmes d'enseignement, la création de commissions nationales d'éthique, l'organisation de conférences ou la mise en place et le suivi de Chaires UNESCO.

La Division assure également le secrétariat exécutif de trois commissions internationales d'éthique : la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), le Comité international de bioéthique (CIB) ainsi que le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB).

Division de l'éthique des sciences et des technologies  
Secteur des sciences sociales et humaines  
UNESCO

1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15 - France

[www.unesco.org/shs/ethics](http://www.unesco.org/shs/ethics)